



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1332

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5°

objet : Création d'une Zone 30 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1332**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 1^{er} - Lyon 2^o - Lyon 4^o - Lyon 5^o

objet : **Création d'une Zone 30 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2006, le conseil de Communauté a validé le programme d'aménagement d'une Zone 30, dans certaines rues des 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Lyon, pour un montant global estimé à 14 000 000 € TTC. Ce programme comporte :

- l'aménagement, rendu obligatoire par la réglementation, des 100 entrées-sorties donnant accès à la zone définie par l'arrêté,
- l'aménagement de la sécurité d'une quarantaine de carrefours à l'intérieur du périmètre.

Le Conseil du 1^{er} mars 2006 a également approuvé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour un montant de 2 500 000 € TTC permettant :

- la réalisation des plans topographiques,
- les études urbaines permettant de définir les principes d'aménagement (typologie, matériaux, signalétique, etc.) afin de donner une cohérence d'ensemble à la zone en terme de lisibilité,
- les études et la réalisation de 6 entrées majeures,
- les études de sécurité destinées à identifier les carrefours accidentogènes concernés ainsi que les principes d'amélioration possibles du point de vue de la sécurité.

Une fois ces études réalisées, une concertation a été mise en place dans chaque arrondissement. Les 3 ateliers proposés par arrondissement en 2006 et 2007 ont permis :

- de présenter la démarche globale de la Zone 30,
- d'informer sur les principes d'aménagement et les sites retenus (entrées-sorties et carrefours),
- de classer les 140 sites en 3 catégories suivant la priorité retenue après les analyses de proximité.

A l'issue de cette concertation, 18 sites ont été retenus en première priorité sur l'ensemble du périmètre et ont fait l'objet d'études de faisabilité pour une réalisation courant 2008.

Pour financer ces aménagements, le Conseil du 18 décembre 2007 a approuvé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 1 000 000 € TTC.

Le Conseil du 9 février 2009 a également approuvé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 3 000 000 € TTC permettant la réalisation du programme de travaux 2009.

Pour financer la poursuite de ces aménagements et comme prévu dans le programme initial, il est nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 2 500 000 € TTC pour réaliser le programme de travaux 2010.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Le présent rapport a pour objet l'individualisation partielle de l'autorisation de programme à hauteur de 2 500 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux complémentaires d'aménagement de la Zone 30 à Lyon 1^{er}, 2°, 4° et 5° (programme 2010).

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 "Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement", opération n° 1311 individualisée du 1^{er} mars 2006.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 2 500 000 € TTC en dépenses réparti selon l'échéancier suivant : 2 500 000 € en 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 9 000 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.